



La divorce entre un couple étranger en france

Par Visiteur

Bonjour

nous sommes un couple syrien(le mariage a lieu en syrie)mon mari est salarie environ 7000 euros par mois, moi je travaille pas je garde mes filles et mon mari il ne pas le temp pour rester à la masion il a une carte resident

moi j'ai une carte de séjour temporaire (vie privée et familiale)

pouvons nous faire la divorce en france?

c'est quoi mes droits de son salarie et de garder mes filles?

merci d'avance.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Si je comprends bien vous vivez tous les deux en France?

Dans ce cas il est possible de demander le divorce au tribunal français à condition de fournir la carte de résident français. C'est la loi française qui s'appliquera à votre divorce.

Concernant le montant de la pension alimentaire versée cela dépendra de vos dépenses de celles de votre mari.

Quant à la garde des enfants: quel age ont vos filles?

Cordialement